

Session des 12 et 13 février 2018

Intervention

Intervention ASERDEL et association entraide des conseillers généraux

Comme l'an dernier Chers Collègues, nous intervenons sur deux sujets qui nous tiennent à cœur.

Le premier concerne la subvention allouée à l'entraide des conseillers généraux. Cette subvention est due à l'histoire et au fait qu'à une période les régimes de protection sociale des élus n'étaient pas ceux d'aujourd'hui et ne garantissaient pas une retraite.

Nous constatons avec plaisir la baisse de 30% de cette subvention puisque cette année vous proposez une somme de 56 000€ contre 80 000€ l'an dernier. Nous continuons à dire que bien que la loi vous donne raison, cette subvention n'est pas normale et nous savons que vous êtes un certain nombre à partager notre point de vue. Qu'il y ait, ou ait eu, des situations particulières, comme le cas de certaines veuves d'anciens collègues, qui n'avaient aucun ou très peu de moyens de subsistance, nous l'entendons et le comprenons. Mais que l'argent du contribuable serve à grossir les revenus d'anciens collègues (Ministre, Sénateur, Président agglo ou Maire) qui n'en ont pas besoin, nous ne pouvons être d'accord, c'est même profondément révoltant. Et devons en conséquence faire encore évoluer le système ! Il ne s'agit pas d'attaquer nominativement telle ou telle personne, mais reconnaissons que subventionner des anciens élus qui ont, de par leurs anciennes fonctions, largement de quoi vivre, est profondément heurtant au regard des besoins sociaux d'aujourd'hui.

Le second sujet est celui de l'ASERDEL, l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales. Vous le savez, il s'agit d'une association totalement partisane puisqu'elle regroupe uniquement 38 départements dirigés par une majorité de droite.

Cette subvention de 14 000 € que vous proposez est donc purement scandaleuse et n'a rien à voir avec d'autres subventions comme celle de l'ADF par exemple. Il n'y a aucun intérêt général à voter une subvention autant partisane !

Nous ne pouvons être d'accord avec cette subvention et nous vous demandons de faire comme vos collègues LR du département de Seine-et-Marne, qui lors du vote du budget 2016, ont retiré cette subvention, en la jugeant « dépense ni urgente, ni utile ». Voilà qui est justement dit ! Le bon sens ne nuit pas...